



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Moselle



PRÉFET
DE LA MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité



PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

(PEdT)

2024-2027

Demande de labellisation « Plan Mercredi » : Oui Non

Ville de Richemont

VILLE DE
RICHEMONT

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE
D.C.L.

23 DEC. 2024

ARRIVÉE
CONTRÔLE DE LA LÉGALITÉ

Cette nouvelle version de modèle de projet éducatif de territoire intègre le **Plan Mercredi** dans sa rédaction. En fin de document, vous trouverez des outils pour vous aider dans votre réflexion. Disposés après les encarts signatures, ils **devront être retirés du document avant envoi aux administrations.**

PREAMBULE

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) se décline à partir :

- D'une ambition : participer à la réussite scolaire des élèves en aménageant les différents temps de la journée dans le respect du rythme de l'enfant.
- D'une méthode : proposer, suivre et évaluer des activités à partir des objectifs éducatifs définis en concertation avec les élus, la communauté éducative, les familles, les équipes d'animation.
- D'un principe : accueillir l'enfant sur un temps périscolaire en proposant des activités variées, en articulation avec le temps scolaire.

C'est un document clarifiant les ambitions à moyen terme (2027) de la Commune en matière d'éducation et de cohérence globale des temps de l'enfant.

Il permet d'organiser en cohérence l'ensemble des temps scolaires, péri et extrascolaires de l'enfant et de mobiliser les compétences des acteurs éducatifs.

Cadre de référence, le PEdT fixe des orientations, des objectifs et des actions partagés ainsi que des critères d'évaluation.

Ce PEdT a pour ambition de permettre aux enfants un égal accès à une offre éducative et de réduire les inégalités.

Elaboré pour une période de 3 ans (2024-2027), il s'appuie sur les ressources du territoire et sur une offre périscolaire et extrascolaire existante.

Il mobilise l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : parents, enseignants, équipes d'animation, ATSEM, associations locales ...

Les différents acteurs éducatifs se sont fixés des valeurs et des manières d'agir communes :

- L'enfant au centre des préoccupations.
Mettre les enfants au centre des considérations dans le choix des actions pour favoriser leur bien-être et leur réussite éducative.
- L'égalité.
Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.
- Les principes éducatifs
Sensibiliser dès le plus jeune âge les enfants et la communauté éducative à la lutte contre les discriminations.
- La co-éducation
 - Accueillir les familles dans les espaces à l'école, au périscolaire, dans les associations pour échanger, construire une relation de confiance et une alliance éducative.
 - Être à l'écoute des publics pour aménager les espaces éducatifs et programmer les activités.
- Transversalité et coordination des acteurs
 - Créer des supports d'information à destination des acteurs éducatifs et des familles sur les programmations, les compétences et les dispositifs mis en œuvre par les partenaires sous forme d'annuaires, de guides...
 - Informer les familles.
 - Assurer un meilleur repérage des difficultés des enfants à besoins éducatifs particuliers, en situation de handicap pour en améliorer leur prise en charge.
 - Former les professionnels.
 - Prévoir davantage de rencontres entre les acteurs éducatifs pour une analyse des pratiques, des échanges de savoir-faire, une concertation des actions et une recherche de projets communs.
 - Décliner les valeurs dans l'ensemble des actions proposées (égal accès à la culture, au sport, lutte contre les discriminations ...)

Ce PEdT et son PLAN MERCREDI s'adresse aux enfants de 3 à 11 ans.

Comme en 2021 son périmètre d'action s'étend sur les 3 temps de la vie de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

Collectivité territoriale, EPCI ou SIS porteur du projet :

Nom et prénom de l' élu de référence	Madame Astride POESY
Fonction	Adjointe au Maire déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et au CMJ
Adresse	Mairie, Place de l'Église – 57270 RICHEMONT
Téléphone	03.87.71.23.70
Adresse électronique	mairie@richemont.fr

Coordination du projet assurée par :

Nom et prénom du responsable pédagogique (contact privilégié)	CUZZOCREA Rosa
Fonction	Responsable Service Enfance
Adresse	Service Enfance – Rue du Stade, 57 270 Richemont
Téléphone	03 56 71 99 01
Adresse électronique	enfance@richemont.fr

- **Territoire concerné** (en indiquant le cas échéant le nom des différentes communes participant au projet) :

Commune(s)	Nombre d'habitants
RICHEMONT	2157 habitants

Description générale du territoire :

- Localisation, situation géographique.

La commune de Richemont est située au nord-ouest du Département de la Moselle, aux confluent des vallées de l'Orne et de la Moselle. Son territoire d'une superficie de 8,48 km² est entouré des communes de Fameck, Uckange, Guénange, Bousse, Mondelange, Amnéville, et Gandrange.

Richemont fait partie du canton de Fameck et de l'arrondissement de Thionville-Ouest.

La Commune compte une zone boisée, une zone rurale qui comprend une partie de terrains de culture et une partie de terrains inondables, une zone agglomérée sur la rive gauche de l'Orne et une zone artisanale (créée en 1975) appelée Champs de Mars, composée d'une quarantaine d'entreprises.

- Nombre d'habitants.

La population de la Commune s'élève à 2157 habitants.

Richemont compte 23% d'enfants et de jeunes (0-17 ans), répartis comme suit :

- 0-3 ans : 88
- 4-11 ans : 262
- 12-17 ans : 142

- Communes associées.

Richemont appartient à la Communauté de Communes des Rives de Moselle.

Elle est composée de 20 communes représentant 52 774 habitants sur 126 km² : Antilly, Argancy, Ay-sur-Moselle, Chailly-Lès-Ennery, Charly-Oradour, Ennery, Fèves, Flévy, Gandrange, Hagondange, Hauconcourt, Maizières-lès-Metz, Malroy, Mondelange, Norroy-le-Veneur, Plesnois, Richemont, Semécourt, Talange, Trémery.



o Démographie.

La croissance démographique est de 1.7%.

En 2016, elle était de +1.4%. En augmentation donc de 0.3%.

Le taux de natalité est de 10.3‰ (8 ‰ en 2016).

La densité de population de 246.5 hab/km².

o Répartition par âge de la population.

	2020	2016
0 à 14 ans	14.5%	15%
15 à 29 ans	16.5%	16.7%
30 à 44 ans	19%	19.3%
45 à 59 ans	23.5%	23.7%
60 à 74 ans	15.6%	15.4%
75 ans ou plus	10.9%	9.8%

o Typologie des familles.

Mariés	45.3%
Concubins	10.3%
Pacsé(e)	5.4%
Célibataires	25.8%
Divorcés	6%
Veufs	7.2%

Familles sans enfant	48.9%
Familles avec 1 enfant	27.8%
Familles avec 2 enfants	19.3%
Familles avec 3 enfants	3.1%
Familles avec 4 enfants et +	0.8%

	2020	2016
Couples avec enfant(s)	46%	46,7%
Familles monoparentales	14,1%	13,9%
Hommes seuls avec enfant(s)	4,1%	4,1%
Femmes seules avec enfant(s)	10%	9,8%
Couples sans enfant	39,9%	39,3%

o Emploi.

Le niveau de revenu médian des habitants de Richefont est de 25 670 euros.

SALAIRE NET MOYEN	
De 18 à 25 ans	10.90 €
De 26 à 50 ans	15.00 €

Les demandeurs d'emploi constituent 10.3 % de la population richemontoise.

Sources : INSEE (2020)

- Equipements et services.

Sur la commune, nous comptons de nombreux équipements :

- Des services administratifs de proximité : une mairie, un bureau de poste, un CCAS,
- Une école élémentaire : 6 classes – 135 élèves,
- Une école maternelle : 3 classes – 60 élèves.
- Des structures d'accueil enfance et jeunesse : 1 accueil périscolaire, un accueil de loisirs (vacances scolaires petites et grandes vacances sauf Noël), un espace ados, 2 micro-crèches.
- Des équipements sportifs et de loisirs : 1 piscine de plein air, un city stade, 2 terrains de football, un dojo, des terrains de tennis de plein air et couverts, un gymnase, un terrain de pétanque, 3 aires de jeux, un parcours botanique et de santé (partagé avec Gandrange)
- Des équipements socioculturels : une bibliothèque, une MJC.

Ces équipements et services sont complétés par ceux proposés par les associations. Elles sont au nombre de 19 sur la Commune :

- L'APER (Association des Parents d'Elèves de Richemont).
- L'Association des Donneurs de Sang,
- L'Entente Sportive (club de foot),
- Le Judo Club,
- Le Tennis Club,
- M'tes baskets (club de marche),
- Richemont bad (badminton)
- Association les Vétérans (foot),
- Association les Aviculteurs,
- Association La Carpe (pêche),
- La Maison des Jeunes et de la Culture.
- Les Petits Loups (Maison Assistante Maternelle – MAM)

...

Les services de santé offerts à la population richemontoise sont les suivants :

- 1 kinésithérapeute
- 1 psychologue
- 1 psychomotricienne
- 1 orthophoniste
- 4 infirmiers
- 1 pharmacie.
- Un EHPAD.

Les services et commerces de proximité se concentrent essentiellement le long de la RD953 :

- 2 restaurants / restauration rapide,
- 1 café,
- 1 tabac presse,
- 1 institut de beauté,
- 2 coiffeurs,
- 1 taxi,
- 1 fleuriste,
- 1 station-service,
- Plusieurs garages automobiles.

...

- Ecoles.

Richemont compte :

- Une école maternelle - 3 classes et 60 élèves dont 1 en situation de handicap.
- Une école élémentaire - 6 classes et 135 élèves dont 4 en situation de handicap.

Effectifs :

2022/2023 = 202 enfants scolarisés.

2023/2024 = 195 enfants scolarisés.

• Les associations du territoire :

Culturelles & artistiques

Sportives

Environnement

MJC	Entente Sportive de Richemont (foot) Judo Club de Richemont Tennis Club de Richemont M'Tes Baskets Richemont Bad
-----	--

Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT (ex : description des équipements sportifs et culturels, ...) :

Il existe un tissu associatif d'une vingtaine d'associations (MJC-Foot-Judo-Tennis, M'tes Baskets...) qui donne la possibilité aux enfants de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles.
 Nous disposons d'une bibliothèque municipale fréquentée tant par les écoles que le périscolaire.
 Présence d'un EHPAD qui permet la mise en place de projets intergénérationnels au sein de la commune, que ce soit dans le cadre du périscolaire, des mercredis éducatifs ou du CMJ.
 Nous disposons d'un gymnase et de nombreuses autres infrastructures communales : terrains de foot, piscine découverte, dojo, terrains de tennis...
 Un accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement qui fonctionnent sur la Commune depuis 2000.
 L'ouverture d'un accueil le mercredi à la rentrée 2018.
 Fin 2021, l'ouverture d'un bâtiment à proximité des écoles englobant Service Enfance et Bibliothèque.

Freins liés au territoire pour la mise en œuvre du PEDT (ex : transports, infrastructures...)

./.

Précision sur les **domaines de compétence** acquis :

Commune		EPCI ou SIS
<input checked="" type="checkbox"/>	Scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>	Nouveau temps périscolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Restauration scolaire	<input type="checkbox"/>
<input checked="" type="checkbox"/>	Extrascolaire	<input type="checkbox"/>

Dispositifs existants :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Projet éducatif local | <input type="checkbox"/> Contrat dans le domaine de la culture |
| <input type="checkbox"/> Contrat éducatif local | <input checked="" type="checkbox"/> Contrat local d'accompagnement |
| <input type="checkbox"/> Contrat de ville | <input checked="" type="checkbox"/> Convention territorial global |
| <input type="checkbox"/> Contrat animation jeunesse territorialisé | |

Précisez :

• **Organisation générale de la semaine :**

	Accueil périscolaire le mercredi	
Semaine à 4 jours ½	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Semaine à 4 jours	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Ce PEDT fait-il l'objet d'une demande de labellisation **PLAN MERCREDI**

<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
---	------------------------------



(Le cas échéant, mettre en avant les renseignements apportés lorsque la notion « valeur qualité dans le cadre du plan mercredi » est présente ainsi que renseigner le tableau d'activités.)

LE PILOTAGE DU PEDT

Composition de la structure de pilotage		
Partenaires institutionnels	Partenaires associatifs	Autres partenaires (bénévoles, parents, ...)
DSDEN SDJES CAF	Associations de parents d'élèves (APER) Judo Club de Richemont Richemont Bad' Tennis Club de Richemont MJC	Bibliothèque

Modalités de pilotage

A quelle fréquence le comité de pilotage s'est-il réuni ?

Une fois. Mais les acteurs du PEDT se sont réunis dans le cadre d'autres instances comme les réunions de travail de la Commission Affaires Scolaires et Périscolaires, ou des réunions de travail thématiques.

Des groupes de travail ont-ils été mis en place ? Oui Non

Si oui, précisez les thématiques, observations, etc. :

Projet « Fête des Enfants »

Horaires d'accueil

Projet Educatif de la Commune

De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du PEDT ?

Par le biais de l'association des parents d'élèves.

Enquête.

Rencontres.

A quelle fréquence le comité de pilotage se réunit-il pour le suivi du PEDT ?

Une fois par an.

Modalités diverses

Quelle(s) est (sont) le(s) mode(s) d'inscription aux activités proposées ?

o Conditions d'admission.

L'accueil périscolaire est ouvert à tous les enfants scolarisés à Richemont, en maternelle ou en élémentaire, dans la limite des capacités d'accueil.

Les Mercredis, les ALSH petites et grandes vacances sont ouverts à tous les enfants sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil. Y sont accueillis les enfants âgés de 3 ans (révolus au 1er jour de fréquentation et scolarisés) à 11 ans.

o L'inscription.

L'inscription administrative doit être effectuée ou renouvelée à la première inscription de chaque année scolaire, par le responsable de l'enfant.

Elle est à faire auprès du Service Enfance de la commune.

Elle se fait via « Mon Espace Famille »

Un seul et même dossier permet d'inscrire son enfant :

- ✓ A l'accueil périscolaire.
- ✓ Aux mercredis éducatifs.
- ✓ Aux ALSH petites vacances.
- ✓ Aux ALSH grandes vacances.

Les modalités d'inscription sont précisées sur :

- ✓ L'espace Famille
- ✓ Sur le site internet de la Commune.

L'inscription est effective uniquement lorsque :

- ✓ Le dossier de l'enfant est dûment complété (sur « Mon Espace Famille », toutes les rubriques sont renseignées).
- ✓ Les justificatifs demandés sont transmis au Service Enfance.

o Modalités de réservation.

Pour des raisons d'organisation liées au fonctionnement général du service, au respect de la législation, à la commande préalable des repas et au respect des familles en attente d'une place, les familles doivent obligatoirement réserver les dates de présence de leur enfant.

Cette formalité est indépendante de l'inscription administrative.

Les demandes de réservation et/ou d'annulation doivent être effectuées depuis l'espace « Mes réservations » sur Mon Espace Famille.

3 possibilités d'inscription : annuellement, mensuellement, ponctuellement.

Il est possible de mensualiser ou annualiser les inscriptions en cours d'année.

Concernant le périscolaire, 3 plages d'accueil sont proposées pour les réservations :

- ✓ Le matin de 7h à 8h15
- ✓ Le midi de 11h45 à 13h45
- ✓ Le soir de 16h15 à 17h ou de 16h15 à 18h30.

Concernant le mercredi, 2 inscriptions possibles :

- ✓ A la journée complète de 8h à 18h
- ✓ A la demi-journée (matin uniquement) de 8h à 12h.

Pour les demandes de réservation, des délais sont à respecter.

Accueil du midi : au plus tard le jeudi de la semaine précédente avant 17h

Accueil du matin et du soir après la classe :

- ✓ Les demandes de réservation pour le lundi ou le mardi doivent être effectuées au plus tard le vendredi qui précède avant 17h.
- ✓ Les demandes de réservation pour le jeudi doivent être effectuées au plus tard le mardi qui précède avant 17h.
- ✓ Les demandes de réservation pour le vendredi doivent être effectuées au plus tard le mercredi qui précède avant 17h.

En cas de demande hors délai, des compléments de réservation sont exceptionnellement possibles sous réserve d'acceptation du Service Enfance (respect des taux d'encadrement, repas commandés en nombre suffisant, place libérée à la suite d'une annulation ...).

Pour ce faire, il suffit aux familles de contacter le Service Enfance.

Concernant les mercredis éducatifs, les demandes de réservation doivent être effectuées au plus tard 2 jours avant la présence de l'enfant, soit le lundi qui précède avant 17h.

Pour les demandes d'annulation, un délai doit également être respecté.

- ✓ Pour l'accueil du matin : au plus tard la veille avant 17h.
- ✓ Pour la cantine et l'accueil du soir après l'école : au plus tard le matin même avant 8h45.
- ✓ Pour les mercredis éducatifs : au plus tard la veille avant 17h.

Toute annulation hors délai y compris pour raison médicale est facturée, que ce soit pour la cantine, les accueils du matin et du soir ou le mercredi.

Seuls les enfants inscrits sont pris en charge.

Pour le périscolaire, seuls les enfants inscrits et présents en classe sont pris en charge.

En cas de refus motivé par l'absence de place disponible, les réservations sont mises sur une liste d'attente.

Afin de nous adapter au mieux aux besoins des familles, nous proposons donc un service relativement souple.

En effet, le délai de réservation est de 2 jours (sauf pour la cantine), une fois le délai dépassé, des compléments de réservations sont exceptionnellement possibles, et le maximum est toujours fait pour satisfaire les demandes. De plus, les parents ont la possibilité d'annuler la veille pour le lendemain l'accueil du matin, et jusqu'au jour même avant 8h45 pour annuler une cantine ou un accueil le soir après l'école. Aucune inscription régulière n'est imposée aux familles du type au mois, au trimestre ...

Ce qui permet aux familles de concilier plus facilement vie de famille, école, loisirs des enfants et contraintes professionnelles.

Inscription administrative, demandes de réservations et/ou d'annulations se font depuis « Mon Espace Famille ».

Mais un accueil physique et téléphonique est également assuré pour les familles.

De plus, en cas de difficultés dans l'utilisation de l'Espace Famille ou pour les familles ne pouvant pas accéder à internet, un accompagnement est proposé par le Service Enfance de la Commune.

Objectifs éducatifs du PEDT partagés par l'ensemble des partenaires :

Objectif éducatif :

Il ne se résume pas à un planning d'activités mais influe sur les conditions d'accueil des enfants et la manière de conduire les activités. L'objectif éducatif est soumis à des procédures de suivi et d'évaluation (tant sur les aspects qualitatifs que quantitatifs) devant garantir la qualité et la cohérence des activités.

Objectif 1 : Favoriser l'accès à la culture pour tous.

Il s'agit de sensibiliser, éveiller, rendre accessible à tous les pratiques culturelles, de susciter des vocations artistiques, de favoriser la découverte de différents domaines culturels (spectacles vivants, musique, danse, arts plastiques ...)

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Projets « Bibliothèque » : découverte des livres, animations thématiques en lien avec le programme scolaire, Concours Moselle Lire, Noël de Moselle, Nuit de la lecture.
Ces projets seront déclinés dans le cadre de l'école et/ou du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Projet « musique » dans le cadre scolaire.
Cette action est financée par la commune.
- Des activités autour du livre organisées par le Service Enfance (périscolaire et mercredi) en collaboration avec les responsables de la Bibliothèque.
- Programmation jeune public.
Programmation de spectacles par la Bibliothèque, 4 le seront par l'école maternelle et cette offre sera complétée par un spectacle programmé par le Service Enfance.
- Afin de mieux diffuser l'offre de spectacles jeunes publics auprès des familles, relayer aux parents les programmations culturelles des environs.
- Programmation d'ateliers d'arts plastiques menés par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés.
Ces ateliers aboutiront à des expositions, fresques, court métrage, concours ...
- Organisation de sorties culturelles sur le temps du mercredi (musées, expositions, spectacles ...).
- Programmation d'initiations à des pratiques artistiques telles que la danse, la musique, le chant, le cinéma ... essentiellement pendant les mercredis mais également sur certaines vacances scolaires.
- Activité danse proposée par la MJC.

Objectif 2 : Développer les activités sportives dans les espaces éducatifs.

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Programmation d'activités physiques et sportives tout en optimisant la complémentarité entre l'EPS à l'école, les APS au périscolaire et le sport en club.
APS organisées dans le respect du code de l'action sociale et des familles.
- Intervention des clubs sportifs de la commune sur les temps scolaires et périscolaires.
Clubs concernés : le Judo Club, Tennis Club, Richemont Bad'
- Organisation d'olympiades scolaires.
Animation assurée par le Service Enfance durant le temps scolaire.
- Activité piscine organisée sur le temps scolaire avec le soutien financier de la Commune.
- Classes de découverte à dominante sportive.
Avec le soutien financier de la Commune. Mais aussi de l'APER.
Action déjà réalisée pour les CM1/CM2 en 2023 (ski) et à venir en 2024 (voile).

Objectif 3 : Favoriser l'accès aux loisirs.

La découverte de nouvelles activités favorise l'épanouissement des enfants et leur réussite éducative. En Effet, les activités informelles permettent notamment aux enfants d'acquérir des compétences sociales qui les aident dans leur scolarité.

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Mise en place d'activités diverses et variées (manuelles, artistiques, sportives ...) dans le cadre du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Communication interne et externe sur l'offre éducative, d'accueil, et de loisirs (création d'un livret récapitulatif de l'offre sur le territoire).
Réflexion sur les outils de communication utilisés.
- Soutien aux associations pour maintenir une offre sportive, culturelle et artistique de qualité sur le territoire.
- Le Pass'Assoc.

Afin de favoriser l'accès des enfants et des jeunes de Richemont aux pratiques sportives et culturelles, la Commune a mis en place le dispositif « Pass'Assoc ».

Il s'agit d'une participation financière municipale d'un montant de 50 € par activité, réservée aux Richemontois âgés de 3 à 18 ans inclus. Cette participation est limitée à deux activités par an, soit un maximum de 100 € annuels par enfant.

Cette participation est cumulable avec les autres formes d'aides à la pratique sportive, culturelle et/ou de loisirs

Elle concerne l'adhésion aux associations sportives et culturelles Richemontoises, ou associations extérieures si l'activité pratiquée n'est pas proposée à Richemont.

Objectif 4 : Promouvoir une éducation citoyenne.

L'École transmet les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité, refus de toutes discriminations. Le socle commun de connaissances et de compétences intègre cette mission fondamentale ; il s'agit de préparer les élèves à vivre en société, à devenir des citoyens responsables, conscients des principes et des règles qui fondent notre démocratie (extrait Eduscol).

Tous les adultes qui interviennent auprès des enfants dans l'exercice de leurs fonctions et leurs missions doivent avoir à cœur de faire partager ces valeurs.

Le Service Enfance, dans le cadre des activités et projets qu'il développe, permettra d'être un vecteur des valeurs citoyennes, en complément du travail réalisé dans les écoles.

Le sens du mot citoyenneté ne se limite pas au civisme ou à l'éducation civique.

L'apprentissage de la citoyenneté repose aussi sur le résultat d'une construction collective.

Il s'agit au travers d'actions collectives impliquant des interactions entre pairs de favoriser la participation, la coopération et l'engagement.

En dehors de la classe, les activités périscolaires et extrascolaires jouent également un rôle important dans le développement de ces compétences citoyennes.

Actions définies pour les 3 années à venir :

- Formaliser un cadre commun et les conditions du vivre ensemble sur les différents temps d'accueil.
Elaborer avec la participation des enfants, les règles de vie (sensibilisation civique/civilité, autonomie, socialisation ...) afférentes aux différents temps.
Garantir le respect des personnes, des points de vue, des idées de chacun dans le cadre collectif.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son accueil périscolaire.
Créer des espaces de parole pour recueillir les avis et les propositions des enfants que ce soit en termes d'activités ou d'organisation.
Les prendre en compte dans la programmation des animations et dans les choix de fonctionnement du service.
- Mettre en place des projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées (débat, argumentation, écoute de l'autre, respect des points de vue ...), mais aussi une coopération afin d'atteindre un but commun.
- Mise en place d'animations écocitoyennes menées par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés (sensibilisation aux éco gestes, actions de découverte de la faune et de la flore ...)
- Programmation d'animations, de projets permettant l'apprentissage de connaissances propres à un comportement citoyen (gestes de premiers secours, ...)
Dans les écoles, une programmation « E3D » est en cours de réalisation dans les trois cycles en lien direct avec les programmes et sera reconduite.
Une demande de labellisation E3D va d'ailleurs être déposée par les écoles.
Dans le cadre de la programmation « E3D », des partenariats sont prévus avec le périscolaire, la municipalité, les parents des élèves, la MJC, les clubs sportifs de la commune (et autres).
- Valorisation de l'engagement citoyen.
Il s'agit de faciliter l'engagement et le volontariat pour permettre aux enfants de vivre des premières approches de vie démocratique et sociale.
Leur permettre de prendre des responsabilités dans l'organisation et l'animation d'activités.
Leur permettre de s'engager dans dispositifs comme les **Conseils Municipaux Jeunes (CMJ)** pour faire vivre leurs projets.
Développer les liens intergénérationnels (partenariat avec l'EHPAD de la commune et mise en place d'actions en direction des résidents du quartier sénior du village, et ce dans le cadre du CMJ, du périscolaire ou encore des mercredis éducatifs).
- Actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants.
Il s'agit de sensibiliser les enfants sur l'importance de donner à chacun sa place dans la société, en leur faisant toucher du doigt les différences de chacun, en les vivant et en les partageant, pour qu'ils soient acteurs d'un monde plus inclusif.
Des animations seront mises en place autour des thématiques suivantes : le handicap qu'il soit physique, visuel, auditif ou invisible (troubles de l'apprentissage, dyslexie, dyspraxie, dysphasie ...), la discrimination selon l'apparence physique.
Actions envisagées : intervention sur la lutte contre la discrimination dans les temps scolaires, péri et extrascolaires avec des jeux et des maquettes pédagogiques ; apprentissage de la langue des signes ; sensibilisation au handicap via le sport ; mises en situation permettant d'expérimenter la perte d'un sens ou d'une capacité physique (manger les yeux bandés, discuter avec un casque anti-bruit, se déplacer en fauteuil roulant ...), rencontres avec des enfants en situation de handicap autour d'un projet partagé qu'il soit sportif ou autre ; mise à disposition d'expositions et de supports d'informations sur la lutte contre les discriminations, ...

- Optimisation de l'accueil des enfants en situation de handicap : accessibilité des locaux, accompagnement particulier par la mise en place d'un PAI, accueil concerté avec les familles, l'équipe enseignante et l'équipe d'animation afin de déterminer les modalités d'accueil (horaires, rythmes, alimentation, protocole de soins, accompagnement, activités ...).
L'accueil d'enfants en situation de handicap s'inscrit dans un projet de société solidaire, ouvert à la différence et non discriminant rappelé dans la loi du 11 février 2005.
L'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap pose la question du droit aux loisirs pour tous les enfants sans distinction aucune.
Nous considérons que ce droit est d'abord une nécessité en termes de « mieux vivre ensemble ». Lorsque l'on facilite la rencontre, lorsqu'on prépare et organise, on travaille indéniablement à favoriser le mieux vivre ensemble, à « construire des futurs citoyens » plus attentifs aux autres, ouverts à la différence, plus aptes à vivre ensemble.
- Mise en place de formations pour les professionnels afin de permettre une meilleure connaissance des types de handicap, de définir par un travail collectif les postures et les manières d'accueillir, pour mieux prendre en charge les enfants en situation de handicap.
Formation des intervenants éducatifs sur les handicaps invisibles (repérage et manières d'agir).
Conception d'un guide pratique sur les handicaps invisibles avec description des profils et des manières d'agir.

Objectif 5 : Favoriser le bien-être des enfants.

- Répondre aux besoins des enfants :
 - Favoriser les échanges de pratiques entre enseignants, ATSEM et équipe d'animation du Service Enfance,
 - Organiser des visites d'écoles et des réunions de rentrée pour les familles,
 - Mise en place de moments (réunions, forums...) et d'outils (boîte à idées...) permettant d'associer les enfants au fonctionnement des accueils et au choix des activités.
- Améliorer la coordination et l'information entre les temps éducatifs
 - Prévoir des temps de coordination enseignants/équipe d'animation au sujet des projets en cours ou envisagés.
 - Participation du Service Enfance aux Conseils d'école et aux réunions pédagogiques lorsque l'enfant est aussi accueilli au périscolaire ou au mercredi éducatif (avec l'accord des parents).
 - Mettre à disposition des plannings d'activités lisibles et consultables par tous.
- Aménager des espaces et programmer des activités adaptées
 - Programmer des activités de détente
 - Prévoir plusieurs espaces et types d'activités (de repos, d'activités libres, de jeux collectifs ...),
 - Diversifier les activités péri et extra scolaires pour apporter une ouverture culturelle
 - Aménager des salles de siestes adaptées pour les moins de 6 ans et des espaces de détente pour tous les enfants.
- Former les équipes sur différentes thématiques (comment favoriser la participation des enfants, le harcèlement, le handicap ...)

Objectif 6 : Renforcer la dynamique partenariale sur le territoire.

- Fédérer le réseau des acteurs éducatifs
 - Organiser et faire vivre un comité de pilotage regroupant les acteurs du territoire.
 - Communiquer autour du projet éducatif afin de garantir son dynamisme et sa pérennité.
 - Développer des outils de communication auprès des familles et des enfants.
 - Créer un annuaire nominatif des acteurs éducatifs pour favoriser la mise en réseau.
 - Mettre en place et animer des groupes de travail thématiques ayant une périodicité de réunion.
- Construire et animer une évaluation pertinente et partagée
 - Identifier et formaliser les critères permettant l'évaluation
 - Construire la collecte des informations, des avis permettant l'enrichissement de l'évaluation.
- Favoriser la complémentarité de l'action des différents acteurs.
 - Coordination entre les projets d'écoles et les projets des activités périscolaires et extrascolaires.
Les objectifs des projets d'école seront déclinés dans le cadre des activités périscolaires : le soir après l'école et le mercredi.
 - Mise en place d'animations sur le temps scolaire.
Déjà proposées dans le cadre du précédent PEDT, le bilan a été très positif que ce soit au niveau des enfants ou des enseignants. Nous souhaitons donc renouveler cette action.

Sous réserve d'acceptation de l'Inspection Académique, ces animations seraient menées par le personnel du périscolaire, et aborderaient de manière ludique des contenus en lien avec les programmes des écoles. Elles seraient évidemment concertées avec les enseignants.

- Identifier les projets des différents partenaires (annuaire des projets des écoles, des projets pédagogiques des ACM, des projets associatifs, des projets de la Bibliothèque, de l'association des parents d'élèves) pour une meilleure coordination des actions éducatives, pour créer des passerelles, ou initier des collaborations sur des thématiques communes.
 - Projets partagés (écoles/périscolaire voire autres partenaires)
 - Transmissions d'informations lors des temps de transition entre les différents acteurs prenant en charge les enfants sur les différents temps de la journée.
 - Présence des acteurs périscolaires aux conseils d'école.
 - Pour les enfants scolarisés fréquentant l'accueil périscolaire et/ou les mercredis, présence des acteurs périscolaires aux réunions pédagogiques organisées à l'école (avec l'accord des parents).
- Contribuer au développement du lien social et de la vie locale (fêtes de quartiers, portes ouvertes, repas, spectacles, animations parents/enfants ...)
- Participation du CMJ aux réunions de travail des partenaires et au COPIL.
- Organiser sur le temps scolaire des moments de débats avec tous les enfants pour récolter leurs points de vue et mieux cerner ce qu'ils souhaitent faire à l'école et au périscolaire.

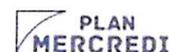
Objectif 7 : Permettre aux parents d'être acteurs du PEDT

Les parents sont indissociables de l'enfant que nous accueillons, cela suppose de leur offrir la possibilité de prendre une place avant, pendant et après l'ACM, de communiquer, de les informer et de les solliciter dans des instances structurées ou non. Il s'agit de faire appréhender aux parents l'accueil de loisirs comme lieu d'éducation (pas une garderie).

- Impliquer davantage les parents dans les orientations pédagogiques de nos différents accueils et pour cela continuer de nous appuyer sur les associations de parents d'élèves mais mieux structurer notre collaboration.
- Concevoir des documents d'information destinés aux familles valorisant et rendant lisibles les choix éducatifs faits par les équipes périscolaires.
- Réunir les parents pour les informer du fonctionnement éducatif de nos accueils.
- Communiquer autour des actions menées (projets, activités ...) : mailing, site internet, espace famille, affichage ...
- Accueillir et accompagner au quotidien les familles (accueil/départ)
- Associer les parents dans des actions de coéducation, en leur permettant de participer à des activités sur les différents temps, au côté d'autres acteurs.
- Participation des associations de parents d'élèves au Comité de pilotage mais également aux réunions de travail thématiques.
- Rencontrer les parents :
 - Réunions d'information
 - Temps d'accueil familiaux moins formels autour d'une collation ou d'un apéritif qui nous permettent de rencontrer les parents dans un cadre plus convivial et de recueillir leurs impressions, leurs retours sur la vie des différents accueils.
- Mise en place d'animations à partager en famille.
Déjà organisées sur le temps périscolaire par le Service Enfance, elles pourraient l'être également sur le temps extrascolaire par les associations du village qui le souhaitent.
- Soutenir les parents exprimant le besoin d'être accompagnés dans leur fonction parentale.
Organisation de « petits déjeuners thématiques » en direction des parents animés par des intervenants extérieurs ...
Thèmes abordés à définir selon les besoins exprimés par les parents (sommeil, alimentation, place des écrans dans la famille, internet, réseaux sociaux, harcèlement ...)

L'ÉCOLE ET LE PÉRISCOLAIRE

Dans cette partie, la notion « (valeur qualité dans le cadre du plan mercredi) » indique un attribut participant de la labellisation.



Les écoles et nombres d'enfants

	Nombre d'enfants concernés (dont présentant un handicap)	Nombre d'établissements concernés	Nombres d'enfants fréquentant le périscolaire		
			Matin	Midi	Soir
Niveau maternel (moins de 3 ans)	6 (à la rentrée de septembre 2023)	1		1	1
Niveau maternel (entre 3 et 5 ans)	54 (dont 1 enfant présentant un handicap)		8	36	22
Niveau élémentaire :	135 (dont 4 enfants présentant un handicap)	1	23	81	49
Niveau secondaire :					

Organisation en groupement scolaire ?

Oui Non

Quels sont les objectifs principaux du projet de l'école ?

Ecole maternelle

OBJECTIF ECOLE 1

DOMAINE	SOUS-OBJECTIF	ACTIONS				INDICATEURS
		ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	
L'ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT	Renforcer le partenariat avec le périscolaire avec l'utilisation du nouveau bâtiment	Organiser un échange chaque début d'année pour définir 3 thèmes				
		Organiser un planning (un thème par trimestre) pour les trois classes, travail avec des demi-classes				
		Concevoir un projet avec l'équipe du périscolaire qui tient compte des programmes de l'éducation nationale Proposer uniquement des activités ludiques comme des défis ou des Escape Game.				

OBJECTIF ECOLE 2

DOMAINE	SOUS-OBJECTIF	ACTIONS				INDICATEURS
		ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	
L'ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT	Renforcer le partenariat avec la bibliothèque municipale	Mise en place de prêt de livres pour la classe : choix des thèmes en accord avec les projets du périscolaire				
		Organisation des activités proposées en lien avec les activités faites en classe ou en lien avec les projets avec le périscolaire				
		Donner goût aux élèves de venir à la bibliothèque avec leurs parents				

OBJECTIF ECOLE 3

DOMAINE	SOUS-OBJECTIF	ACTIONS				INDICATEURS
		ANNÉE 1	ANNÉE 2	ANNÉE 3	ANNÉE 4	
APPRENTISSAGES, ENSEIGNEMENT, PARCOURS DES ÉLÈVES	Favoriser l'usage du numérique dans les situations d'enseignement Développement de l'utilisation de l'ENT	Réflexion sur l'achat d'ENI : taille, marque ...				100% des parents connectés !

SYNTHÈSE DES AXES STRATÉGIQUES RETENUS

DOMAINES	AXE PROJET ACADÉMIQUE <input type="checkbox"/> Axe 1 – Réussite des élèves <input checked="" type="checkbox"/> Axe 2 – Ecole pour tous	AXE PROJET ACADÉMIQUE <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 – Réussite des élèves <input type="checkbox"/> Axe 2 – Ecole pour tous	AXE PROJET ACADÉMIQUE <input checked="" type="checkbox"/> Axe 1 – Réussite des élèves <input type="checkbox"/> Axe 2 – Ecole pour tous
	OBJECTIF - ÉCOLE 1	OBJECTIF - ÉCOLE 2	OBJECTIF - ÉCOLE 3
	Bien vivre sa scolarité	Maîtriser les savoirs fondamentaux	S'épanouir à travers la pratique sportive
APPRENTISSAGES, ENSEIGNEMENT, PARCOURS DES ÉLÈVES	1/ Apprendre à son rythme 2/ Apprendre dans un environnement propice 3/ Apprendre en confiance	1/ Développer l'utilisation des outils numériques 2/ Harmoniser les pratiques	1/ Diversifier ses pratiques sportives 2/ Se développer à travers les pratiques sportives et artistiques
VIE ET BIEN-ÊTRE DE L'ÉLÈVE	1/ Entretenir des liens de confiance avec les familles 2/ Adapter les locaux et la cour d'école	Varié les types d'évaluations	1/ Apprendre à entretenir sa santé par une activité physique et régulière 2/ Accepter les règles
ACTEURS, STRATÉGIE ET FONCTIONNEMENT	1/ Découvrir l'école élémentaire pour les maternelles 2/ Découvrir le collège de rattachement dès le CM1 3/ Développer les échanges interclasses	1/ Développer les liaisons interclasses 2/ Mettre en valeur la réussite des élèves (ex : lecture d'un extrait dans une autre classe)	Etre acteur de la pratique physique et sportive de l'école
L'ÉCOLE DANS SON ENVIRONNEMENT	1/ Renforcer les partenariats avec le monde extérieur (associations, mairie, périscolaire, bibliothèques, ferme Pépinville ...) 2/ Ouvrir l'école sur l'extérieur (visites musée, villes ...)	Participer à différents projets / concours	1/ Investir le milieu proche et éloigné en fonction des pratiques 2/ Inviter des sportifs reconnus

- 8 -

Des projets et activités du PEdT seront en lien avec les projets des écoles.

Ils seront essentiellement développés sur le temps périscolaire du soir (après le goûter) et sur les mercredis.

Par ailleurs, la mise en place d'animations sur le temps scolaire serait reconduite.

Elles seraient menées par le personnel du périscolaire, et aborderaient de manière ludique des contenus en lien avec les programmes des écoles.

Elles seraient évidemment concertées avec les enseignants.

Mais avant d'aboutir, ce projet sera soumis à la validation de l'Inspection Académique.

L'organisation du temps

(Un tableau par école si l'organisation est différente)

	LUNDI – MARDI – JEUDI - VENDREDI	Observations
De 7h à 8h15	Temps périscolaire	
De 8h15 à 11h45	Temps scolaire	
TEMPS DE MIDI De 11h45 à 13h45	Pause méridienne, temps périscolaire	
De 13h45 à 16h15	Temps scolaire	
De 16h15 à 18h30	Temps périscolaire	
	MERCREDI	Observations
De 8h à 18h	Temps périscolaire	

À quel moment sont organisées les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) ?

Pour les enfants de l'école élémentaire, les APC sont programmées durant 2 semaines à chaque rentrée de vacances scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h15 à 17h15.

Pour les enfants de l'école maternelle, de septembre jusqu'aux vacances d'hiver, les APC sont programmées les lundi et jeudi après la classe de 16h15 à 17h15.

Au retour des vacances d'hiver et jusqu'à celles de printemps, les APC se déroulent le lundi uniquement aux mêmes horaires.

En cas de besoin des familles, les enfants inscrits aux APC peuvent également être inscrits à l'accueil périscolaire du soir.

Au lieu d'être récupérés à 16h15 à la sortie de la classe, ils le sont au terme de leur APC à 17h15.

Le lieu d'accueil étant voisin des écoles, ce service peut être proposé aux familles.

Pour les enfants de deux et trois ans, sur quel temps a lieu la sieste ?

Périscolaire

Scolaire

Périscolaire et scolaire

(sieste à l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi – au périscolaire le mercredi)

Quels sont les moyens mis en œuvre pour respecter le rythme biologique des enfants de moins de 6 ans ?

- Pièces réservées à l'accueil des moins de 6 ans : vestiaires à hauteur maternelle, salle de sieste, coin détente aménagé, salles d'activités toutes équipées de mobilier adapté.
- Matériel pédagogique spécifique à cette tranche d'âge.
- Une partie de l'encadrement est spécifiquement dédiée aux moins de 6 ans.
- Respect du temps de sommeil de l'enfant.
- Organisation spatiale et temporelle qui offre des repères aux enfants.
- Les activités sont construites en fonction de l'âge des enfants, avec une programmation spécifique pour les moins de 6 ans.
- Respect des rythmes et des besoins en alternant temps de détente, de repos, et temps d'activités planifiées.
- Que ce soit pour les moins de 6 ans ou les plus de 6 ans d'ailleurs, l'organisation de l'activité respecte le rythme biologique des enfants.

L'accueil de loisirs est avant tout centré sur la possibilité offerte aux enfants de se reposer, de rêver, imaginer, créer, de jouer seul ou en groupe, et surtout selon son rythme propre.

Il se traduit par un aménagement particulier de l'espace (coins de vie) et du temps.

Ainsi, les activités sont proposées avec souplesse de façon à ne pas solliciter les enfants à l'excès, leur permettre de s'y adonner "gratuitement" et d'exercer leur choix au regard de leurs besoins propres.

On n'est pas tenu de suivre le programme d'activités, on respecte le choix de l'enfant de ne pas participer aux activités proposées ou d'y participer à son rythme, on accepte que parallèlement aux activités proposées l'enfant ne fasse rien ou s'occupe tout autrement.

Grâce à sa souplesse, l'accueil de loisirs est aussi l'occasion d'expérimenter des relations avec d'autres enfants sur un mode moins contraignant que celui nécessairement imposé à l'école.

L'accueil du matin.

La prise en charge de l'enfant se fait à une période charnière entre le lever et le temps scolaire. Cela est pris en compte dans la stratégie d'accueil. C'est également le temps de la séparation avec les parents.

L'enfant doit se sentir accueilli. L'accueil est rassurant, fait en douceur, et individuel. L'adulte se rend disponible pour un temps d'échange avec les parents. L'accueil dans le calme et la sérénité facilite la concentration de l'enfant, en arrivant en classe.

Les propositions d'activités tiennent compte de ses envies, de ses besoins, de ses capacités et de son niveau d'éveil aux heures matinales.

L'enfant doit pouvoir :

- Poursuivre son temps de sommeil si nécessaire, ou simplement prendre le temps de se réveiller lentement dans un environnement et une ambiance favorable.
- Terminer ou prendre son petit déjeuner tranquillement, dans un endroit aménagé et parfaitement installé.
- Faire des activités calmes, individuelles et libres : jouer librement comme à la maison, écouter de la musique douce, lire des livres adaptés, dessiner...
- Rencontrer les premiers copains.
- Discuter avec l'adulte.

Dans ces conditions, l'enfant aborde le temps scolaire sereinement et est plus disponible pour écouter l'enseignant et effectuer son travail.

Le soir après l'école

C'est la fin de la journée, l'enfant est fatigué, et peu enclin à se concentrer. Il est donc souhaitable d'éviter l'activisme, et de privilégier la détente et le repos.

Les activités sont proposées en tenant compte des possibilités de concentration de l'enfant. L'approche doit toujours être ludique dans le plaisir partagé.

L'enfant doit pouvoir :

- Goûter tranquillement dans un endroit aménagé et parfaitement installé.
- Se détendre dans le calme, ne rien faire.
- Se défouler autour d'activités motrices si nécessaire.
- Faire des activités, individuelles et libres : jouer comme à la maison, écouter de la musique, lire des livres adaptés, dessiner...
- Jouer en groupe.
- Participer à des activités dirigées : manuelles, d'expression, artistiques, sportives ...

Quel que soit le temps d'accueil (Périscolaire ou Mercredis), le respect du rythme, des besoins et intérêts des enfants passe aussi par l'aménagement de l'espace proposé.

Le lieu est aménagé de manière attrayante, sécurisante, réconfortante et prend en compte les différents besoins de l'enfant.

Une attention particulière est donc portée sur le confort du lieu d'accueil, la sécurité, et l'ergonomie du mobilier adapté à la taille de l'enfant.

L'ambiance de l'espace contribue à la sérénité du jeu.

Chaque espace est aménagé en fonction de l'activité qui est proposée.
Ainsi, l'enfant peut s'approprier les lieux et être en situation de choisir l'activité qui lui convient le mieux.

C'est dans cet esprit que notre espace est aménagé comme suit :

- Des lieux d'activités : avec installation de coins permanents, ou pensé comme un espace modulable lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des espaces permanents. Et ainsi permettre des activités diversifiées en fonction des besoins des enfants : activités de motricité, activités lecture, d'imitation ou jeux calmes, activités manuelles ...
- Un lieu de repos ou de sommeil indépendant.
- Un lieu de restauration.
- Un espace dédié aux soins (avec une armoire à pharmacie hors de portée des enfants et fermée à clé).
- Des sanitaires adaptés à la taille des enfants.
- Un espace vestiaire.

Comment envisagez-vous la transition entre les différents temps de la journée pour ce public ?

Les temps de transition entre les différents temps de la journée sont gérés avec des procédures concertées entre l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

L'objectif principal étant la sécurité des enfants dans le respect des responsabilités de chacun.

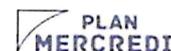
Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues des écoles dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe du mieux possible.

Le périscolaire

Intervenants extérieurs			
Associations socio-culturelles	Associations sportives	Bénévoles, parents	Autres intervenants
MJC	Richemont Bad' Tennis Club Judo Club	Associations de parents d'élèves	Bibliothèque Intervenants extérieurs dans le domaine artistique, culturel, sportif.

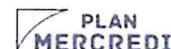
L'écriture du *projet éducatif* a-t-il été écrit en collaboration avec l'équipe enseignante pour assurer la complémentarité ?
(Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Oui Non



Est-il ou sera-t-il présenté en conseil d'école ? (Valeur qualité dans le cadre du plan mercredi)

Oui Non ou date de présentation prévue : septembre 2024



Des modalités contractuelles existent-elles entre l'organisateur et les partenaires ?

Oui Non

Autre (précisez)

La formation

La formation permet de répondre aux besoins de qualification de l'équipe pédagogique.

Elle repose sur :

- Le respect de la réglementation SDJES en termes de qualification du personnel encadrant.
La Commune fait le choix de former systématiquement son personnel d'animation non qualifié (formation BAFA financée).
- Les besoins constatés lors de l'évaluation de notre action.
- Les besoins exprimés par les agents (étude des demandes exprimées).

Prévoyez-vous une ou des formations de votre personnel ?

Oui

- Diplômante, non professionnelle (BAFA-BAFD)
- Diplômante, professionnelle (BAPAAT, BPJEPS, DEJEPS...)
- Qualifiante, (CNFPT, autres organismes de formation)